

LA DEMATERIALISATION LEGALE

Pour dématérialiser légalement vos documents (factures, contrats, bulletins de paie, ...), ils doivent être :

- créés sous format électronique,
- signés avec un certificat normé,
- horodatés,
- archivés de façon sécurisée.

Les personnes ayant accès à ces documents doivent être authentifiées de façon forte.

DHIMYOTIS maîtrise sans intermédiaire les différents maillons de cette chaîne de confiance.

